



MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE INCITATIVE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COULANGEAIS



Localisation : Coulanges-la-Vineuse

Territoire concerné :

6 678 habitants / 11 communes / zone périurbaine

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Coulangeois

Début du projet : Janvier 2008

Communauté de Communes



Présentation de l'opération

DESCRIPTION

La Communauté de communes du Pays Coulangeois est passé de la TEOM à la REOM pour ensuite mettre en place, au 1^{er} janvier 2008, une redevance incitative qui comprend une part fixe et une part variable. La part variable dépend de deux critères : le volume du bac des ordures ménagères résiduelles, déterminé en fonction de la composition du foyer, et le nombre annuel de levées du bac. Un nombre minimal de levées par an est toutefois facturé dans tous les cas ; ce choix a été fait pour éviter que ne se développent des comportements inciviques. En 2008, la redevance se décomposait en une part fixe de 105 € TTC/an/foyer, une part variable en fonction du nombre de personnes au foyer (57 € TTC/an pour 4 personnes) et une part incitative au nombre de levées du bac (le coût par levée variant suivant le nombre de personnes au foyer : 2,25 €/levée pour un foyer de 4 personnes), avec un forfait minimal de 14 levées par an.

CONTEXTE

La collectivité constatait une faible progression du tri sur son territoire et une augmentation du tonnage des ordures ménagères résiduelles (OMR). Elle devait faire face à une augmentation des coûts de gestion du service et au mécontentement des usagers (qui faisaient remarquer que "plus ils triaient, plus ils payaient"). L'idée a ainsi été de faire en sorte que ceux qui trient voient leur facture diminuer. Parallèlement, la collectivité devait aussi anticiper la fermeture du Centre d'Enfouissement Technique de Saint-Florentin vers lequel elle oriente ses OMR.

Caractéristiques de la gestion des déchets

Tonnage annuel déchets ménagers et assimilés (DMA) collecté (hors gravats) : 3 230

Organisation de la gestion du service déchets :

- Collecte ordures ménagères résiduelles (OMR) : marché de prestation
- Collecte sélective du verre : marché de prestation
- Collecte sélective des recyclables secs : marché de prestation
- Collecte sélective des bio déchets ou déchets verts seuls : non concerné
- Déchèteries : marché de prestations

Equipements de collecte et de traitement :

- Nombre de déchèteries : 2
- Mode de collecte des recyclables secs : apport volontaire
- Mode de collecte du verre : apport volontaire
- Site de traitement des OMR : en dehors du territoire

Mise en œuvre de l'opération



Matériel, fournisseurs et prestataires

• Prestation d'étude

Fournisseur :

Plastic Omnium, Lyon

• Bacs avec puce électronique et code barre, système Envi-comp d'équipement des camions avec ordinateur de bord

Fournisseur :

Plastic Omnium, Lyon

GRANDES ÉTAPES

- En 2005 et 2006, la Commission environnement de la Communauté de Communes lance une réflexion sur l'opportunité de la mise en place d'une redevance incitative. Elle organise ainsi une visite auprès de la Communauté de communes des Portes d'Alsace et du SIVOM du sud-territoire de Belfort, et demande conseil à l'ADEME. Cette réflexion aboutira au choix d'un système incitatif lié au nombre de levées du bac des ordures ménagères résiduelles. Ca n'est donc pas le système de pesée-embarquée qui est retenu, jugé comme présentant davantage de risques de défaillances techniques, qui demande des investissements plus lourds et peu générer un taux plus élevé de réclamations.
- La première étape a consisté à passer à la redevance générale d'enlèvement d'ordures ménagères à partir du 1er janvier 2007. Ceci a nécessité la création d'une base de données des usagers qui a pris environ 1 an.
- Dès la fin 2006, la communication sur le projet de redevance incitative a été mise en place avec notamment des informations publiées dans le document communautaire et des réunions publiques dans toutes les communes.
- Au printemps 2007, une prestation de service a été confiée à Plastic Omnium. Elle consistait à dresser un état des lieux préalable, effectuer une enquête auprès des foyers pour constituer le fichier des usagers, distribuer des bacs équipés de puces électroniques, équiper deux camions du collecteur COVED avec des ordinateurs de bord qui enregistrent le nombre de levées et mettre en place la facturation.
- A l'automne 2007, un guide pour la redevance incitative et un guide de tri ont été adressés à chaque foyer.
- Au 1^{er} janvier 2008, la redevance incitative était en place.
- Une opération de promotion du compostage domestique avait été lancée au préalable depuis 2005.

RESSOURCES

Moyens humains

Mise en place de la redevance à moyens humains constants (1 chargée environnement, 1 comptable, 1 secrétaire générale)

Moyens financiers (montants annuels HT)

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes*
Etudes et suivi		
<i>Diagnostic</i>		
<i>Plan de mise en œuvre</i>	4 137 €	
<i>Baromètre de satisfaction</i>		
<i>Tableaux de bord, rapport annuel</i>	24 906 €	15 692 €
<i>Amonts de collecte</i>		
<i>Enquête porte-à-porte, centre service téléphonique</i>	22 554 €	
<i>Facturation</i>		
Communication		
<i>Plan de communication</i>		
<i>Communication de lancement</i>	6 405 €	3 203 €
<i>Communication récurrente</i>		
Equipement		
<i>Location et maintenance du parc de conteneurs</i>	33 440 €	
<i>Equipement (identification benne)</i>		2 988 €
<i>Maintenance (benne)</i>	13 741 €	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	105 183 €	21 882 €

* Montant annuel subventions ADEME (à percevoir pendant 2 ans)

Éléments de bilan

BILAN ENVIRONNEMENTAL

En 2008, on constate une baisse de 40 % des tonnages d'OMR collectés, une augmentation de 19 % des quantités reçues en déchèteries, de 20 % pour les quantités de recyclables secs collectés, avec des refus de tri stables. Démarré en 2005, l'opération de compostage domestique a permis d'équiper actuellement 20 % des foyers, la mise en place de la redevance incitative ayant fait augmenter les demandes de composteurs. Globalement, les quantités de déchets ménagers et assimilés collectés ont diminué de 5 % en 2008, première année où l'on constate une baisse.

BILAN SOCIAL

- Globalement, les usagers ont rapidement intégré le principe de la redevance incitative et ne le remettent pas en cause. Une association d'usagers s'est créée en février 2008 et est associée depuis à toutes les réflexions. Les demandes des usagers portent sur des souhaits d'évolutions : ajustement de la tarification ou mise en place de services supplémentaires (collecte des recyclables en porte-à-porte).
- Très peu de comportements inciviques ont été constatés : seuls quelques dépôts de sacs aux points d'apports volontaires.

BILAN ECONOMIQUE

(Bilan économique complet en cours de réalisation par la collectivité)

- Pas de gain financier sur le court terme car les coûts évités sont compensés les premières années par ceux liés à la mise en place de la redevance incitative.
- Des économies sur le coût du stockage des OMR et sur les coûts de collecte (le collecteur est passé de 2 ripeurs à 1 ripeur par camion) / des coûts supplémentaires sur le tri des recyclables et les quantités collectées en déchèteries.

Contact

Christophe MOUY
Vice-président de la
communauté de communes du
Pays Coulangeois
9 boulevard Livras
89580 COULANGES-LA-
VINEUSE

Tél. : 03 86 42 22 22

Contrairement à la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères vécue comme un impôt, la redevance incitative replace le citoyen au cœur du débat. Il ne faut pas sous-estimer l'impact d'un tel changement.

Les élus doivent s'attendre à être fortement interpellés. Si une collectivité n'a pas envie d'avoir un dialogue avec les citoyens, il ne faut pas qu'elle se lance dans la mise en place de la redevance incitative.

Christophe MOUY



système d'identification sur benne d'ordures ménagères



système d'identification - antenne de lecture de la puce

Photos : Communauté de communes du Pays Coulangeois

Enseignements

FACTEURS DE REUSSITE

- Le collecteur COVED était intéressé pour participer à cette opération et a accepté l'immobilisation, pendant 2 semaines, de ces deux camions pour les équiper.
- La Communauté de communes regroupe majoritairement des petits villages. Les maires de ces communes sont proches de leurs habitants, ce qui a facilité la mise en place du fichier des usagers et la communication sur la redevance ; la mobilisation des élus est un facteur important pour la réussite du projet.

DIFFICULTES RENCONTREES

- La principale difficulté a été liée au passage de la taxe à la redevance générale car il s'agit d'un changement de logique complet ; il a fallu gérer le mécontentement de certains habitants du fait de l'augmentation induite par le passage à la redevance, notamment car ils bénéficiaient d'une base foncière peu élevée et donc d'un montant faible de leur taxe d'enlèvement d'ordures ménagères ; il est pour cela nécessaire de bien prévoir, en amont, les éléments d'explication à présenter aux usagers.
- La charge de travail a été plus importante que prévue malgré une gestion en prestation de services ; une personne a été embauchée en 2009 pour le suivi au quotidien et le relationnel avec les usagers.
- La baisse de la fréquence des levées de bacs a été sous-estimée dans le budget prévisionnel de la première année de fonctionnement (une étude plus poussée sur l'ensemble du service déchets aurait été nécessaire avant le lancement de la redevance incitative) ; il a donc été nécessaire de réévaluer à la hausse les tarifs pour 2009 afin de combler le déficit de la première année.
- Il y a eu confusion pour les usagers entre le passage à la redevance générale la première année et celui à la redevance incitative.
- Il a fallu gérer le mécontentement et les réclamations des usagers face à une hausse de la tarification en 2009, les tarifs 2008 ayant été sous-évalués. Il est préférable de communiquer sur une stabilisation des tarifs, plutôt que sur une baisse.

ELEMENT(S) DE REPRODUCTIBILITE ET/OU DE TRANSFERABILITE

- Expérience plutôt reproductible pour des collectivités avec un faible taux d'habitat vertical.
- Mise en œuvre d'autant plus facile si la collectivité applique déjà la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères.

Perspectives

La collectivité souhaite développer d'autres actions en faveur de l'environnement. La personne embauchée en 2009 consacra 100 % de son temps à la redevance incitative la première année, mais développera ensuite d'autres missions, notamment en matière d'animation sur l'ensemble des thématiques de développement durable.

En 2009, une étude d'optimisation du service des déchets sera lancée, axée sur :

1. l'opportunité de passer à la pesée-embarquée en vue d'améliorer les résultats,
2. le passage à une collecte des OMR toutes les 2 semaines à partir du constat que la plupart des usagers sortent leurs bacs 1 semaine sur 3 (étude de la possibilité d'une collecte en camions bi-compartmentés des biodéchets 1 fois/semaine avec les recyclables secs une fois tous les 15 jours en alternant avec les OMR),
3. le passage en régie.

La Communauté de communes du Pays Coulangeois est associée à une étude sur un territoire plus large pour la mise en place d'une ressourcerie.



ALTERRE BOURGOGNE

9 bd Rembrandt
21000 DIJON
Tél. : 03 80 68 44 30
Fax : 03 80 68 44 31
www.alterre-bourgogne.fr